



FONCTIONNEMENT DU PORTAIL FAMILLE

Grâce au portail Famille, vous pouvez :

- Inscrire vos enfants à la restauration scolaire, y compris le mercredi midi à Argentré.
- Inscrire vos enfants à l'accueil périscolaire.
- Inscrire vos enfants aux activités du mercredi à « l'île ô Loisirs » d'Argentré.
- Inscrire vos enfants aux activités des vacances du centre de loisirs d'Argentré.

Dossier unique d'inscription

Au préalable, vous devez avoir rempli un dossier unique d'inscription papier et l'avoir retourné accompagné des pièces jointes obligatoires en mairie pour que votre dossier informatique soit créé.



Vous avez déjà remis un dossier pour l'un de vos enfants, mais votre dernier enfant commence à fréquenter les services, vous devez compléter votre dossier papier, et fournir les documents obligatoires le concernant afin que son dossier soit informatiquement créé et qu'il puisse s'inscrire aux différents services via le portail.

Accès au portail

Pour avoir accès au portail, vous devez :

- Pouvoir vous connecter à internet.
- Avoir reçu votre identifiant et votre mot de passe.

Quand puis-je inscrire mon enfant aux services ?

Vous avez jusqu'à 2 jours (week-end non compris) avant la date pour pouvoir inscrire votre enfant aux différentes activités (exemple : inscription au restaurant scolaire le lundi pour le jeudi ; inscription le vendredi pour le mardi). L'accueil de loisirs (vacances) fonctionnera 15 jours avant la date pour pouvoir gérer le recrutement des animateurs.



Si mon enfant va de façon très régulière à l'un des services, je peux l'inscrire sur une très longue période à l'avance.



Le portail Famille fonctionne avec une technique dite « full web » : dès que vous faites une réservation, celle-ci apparaît immédiatement sur le portail municipal si vous êtes dans la période autorisée

d'inscription. Vous ne pouvez pas faire une annulation directement. Elle devra être systématiquement validée par les services municipaux. Attention, réfléchissez bien à vos inscriptions.

Je veux changer les inscriptions de mon enfant

- **Je suis dans la période « plus de deux jours avant la date de réservation »** : je peux ajouter des inscriptions (pas besoin de validation par les services municipaux, l'icône  Réservé apparait) ou faire une demande d'absence qui sera validée par les services municipaux (l'icône  apparait dans le créneau demandé puis la case devient bleue quand la demande est validée par les services municipaux).
- **Je suis dans la période « deux jours avant la date de réservation » et je souhaite supprimer une réservation**, je fais une demande d'absence en indiquant la raison de cette demande. Les services municipaux valideront ma demande avec ou sans majoration.

 Ne pas hésiter à utiliser la case « AUTRE » qui vous permet de détailler la cause du changement.

- **Je suis dans la période « deux jours avant la date de réservation » et je souhaite ajouter une réservation**, je clique sur le service et le jour qui m'intéressent, le message suivant apparait : «La réservation doit être déclarée au moins deux jours avant la date demandée ».

Vous devez alors faire votre demande par le biais de la boîte de réception ( puis



), ce sont les services municipaux qui effectueront le changement.



Merci de bien noter dans le titre de votre message l'établissement concerné (**LOUVIGNE**) ainsi que le service (accueil périscolaire, restauration scolaire, TAP, mercredi midi, mercredi après-midi...) afin que votre demande soit traitée le plus rapidement possible.

Changement de réservation le « jour J »

Seuls les motifs résultant d'imprévus seront acceptés (ex : enfant malade). L'application, ou non, d'une majoration tarifaire sera décidée par les services municipaux au cas par cas.

Vous devez prévenir les services municipaux en faisant **une demande sur le portail Famille** en précisant le motif le plus tôt possible :

- soit en déclarant une absence s'il s'agit d'annuler une réservation,
- soit en envoyant un message par la boîte de réception du portail pour faire une demande de réservation.

Cela ne fonctionne pas ! J'ai besoin d'aide !

Signalez-vous très rapidement auprès du service jeunesse : jeunesse@argentre.fr